

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MARS 2024
--	--

Référence	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle du Conseil Municipal de Genech, deuxième étage de la Mairie Annexe, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le vingt-et-un du mois de mars deux mil vingt-quatre, conformément à la Loi.
DEL.011-2024	
Objet de la délibération	
Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024.	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 15 Qui ont pris part au vote : 20	<u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjoints – Jacques DEGRAEVE, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.
Date de la convocation	
21 mars 2024	
Date de publication	
02/04/2024	<u>Excusés</u> : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Milva MASSE ; Hervé CAPELLE ; Jean-Christophe CARLIER qui donne pouvoir à Virginie RENARD ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES ; Pascal GRULOIS qui donne pouvoir à Patricia MOISSETTE ; Hervé GUYON qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Patricia MOISSETTE ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Hélène SOULARD. <u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Guillaume LABARRE.
Vote	
A la majorité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0	DÉLIBÉRATION 011-2024 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024,

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024, comme suit :

Introduction

Madame la Maire prend la parole :

« Bonsoir à toutes et à tous ! Il est 19h03 ; nous allons commencer ce Conseil Municipal. Avant tout, je souhaitais vous partager quelques informations.

- Un grand « Bravo » pour l'organisation de la sortie de dimanche au Musée de la Piscine de Roubaix. Nous avons eu de supers retours des participants ! Je remercie donc toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet, qui a englobé à la fois de l'intergénérationnel, du vivre ensemble et de la culture ; c'est génial !

- On m'avait demandé un bilan des économies que l'on avait faites en éteignant l'éclairage de 23h00 à 5h00 du matin. Je précise que nous n'avons pas fait cette démarche uniquement pour des raisons financières, mais également pour préserver la trame noire et notamment les oiseaux. Donc le résultat de cette action est moins 10 000 euros de dépenses, alors que l'électricité a en parallèle augmentée. Je précise également qu'il n'y pas, contrairement à ce que l'on peut penser, de corrélation, ce n'est pas moi qui le dis mais la gendarmerie, entre le nombre de cambriolages et l'extinction de l'éclairage la nuit.
- Les groupes de travail, issus de la réunion publique sur nos trois projets structurants, poursuivent leurs réflexions. Le travail avance.
Demain, il y aura d'ailleurs de petits travaux sur la place pour installer de la terre nouvelle et des ganivelles. Ces ganivelles auront pour objectif premier d'empêcher les voitures de percuter les petits pavés et les futures zones plantées. Une journée de plantation est prévue le 30 mars prochain sur ce site. Il s'agira d'une plantation en deux temps : d'abord les vivaces le 30 mars ; et à l'automne, saison la plus appropriée, nous planterons les arbres.
- Nous avançons aussi, via notre Comité Technique, sur les études des fonciers Decottignies et Prairie Fleurie. Je vous rappelle d'ailleurs notre rendez-vous avec Explicités le 21 février.
- La réflexion se poursuit également sur la RD145 avec nos partenaires : Noréade, la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le département. Nous nous revoyons le 12 mars pour une deuxième réunion de coordination des futurs travaux.
- Les études thermiques avancent aussi avec Cohérence Énergies, qui vient demain terminer ses relevés sur l'école. De tous les bâtiments municipaux passés en revue, c'est l'école qui requiert le plus de besoin en termes de travaux pour améliorer son impact thermique.
- Et enfin, je voulais vous informer de l'arrivée le 1^{er} mars, d'Isabelle Duvinage, en tant que Gestionnaire des Ressources Humaines. Madame Duvinage vient donc renforcer notre équipe administrative.

J'en ai terminé avec les informations. Je vais passer à l'appel afin de vérifier le quorum ; je vous rappelle également que le Conseil Municipal est retransmis sur la page Facebook *Ville de Genech (Chaque Conseiller(ère) Municipal(e) répond « présent(e) » à l'appel de son nom)*.

Sont présents : Sophie BERQUÉ, Stéphanie BLANCHARD, Hervé CAPELLE, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON (arrivée avant l'approbation de la délibération n°3), Guillaume LABARRE (arrivée avant l'approbation de la délibération n°3), Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Gautier MARSON ; Milva MASSE, David MERLIN, Patricia MOISSETTE, Virginie RENARD, Hélène SOULARD, Anne WAUQUIER.

Sont absents et excusés : Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Pascal GRULOIS ; Isabelle LEPOUTRE ; Emmanuelle PASCAL ; Francisco SERRA qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON.

Je fais passer la feuille de présence pour recueillir vos signatures.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour avec la première délibération sur la désignation du Secrétaire de Séance.

DÉLIBÉRATION N°001-2024 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Quelqu'un souhaite-t-il être secrétaire de séance ? (Laurence Dupisson lève la main) Laurence ? Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? *(Personne)*. Qui s'abstient ? *(Personne)*. Qui est pour que Laurence Dupisson soit secrétaire de cette séance ? *(17 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)*.

DELIBERATION N°002-2024 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 :

La deuxième délibération concerne l'approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Y-a-t-il des remarques sur ce Procès-Verbal ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? *(Personne)* Qui s'abstient ? *(Personne)* Qui est pour l'approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal ? **(17 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci.

DELIBERATION N°003-2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA MUTUELLE JUST POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE :

Nous passons à la délibération suivante sur la mutuelle Communale. Lorsque l'on a organisé la réunion des seniors notamment, un des souhaits qui a émané de cette rencontre était de mettre en place une mutuelle Communale. Le but était de mieux prendre en charge les personnes et/ou de les prendre en charge de manière identique mais avec un coût moindre.

La Communauté de Communes a, de son côté, réalisé un travail de sélection de mutuelles ; la Mutuelle Just faisait partie de cette liste de sélection. Je les ai donc contactés. Une personne de la mutuelle Just est alors venue présenter l'organisme, dont les valeurs et le mode de fonctionnement correspondaient à nos attentes.

Aujourd'hui, je vous propose donc de conventionner avec la Mutuelle Just, afin de leur permettre d'intervenir et de donner de l'information à la quarantaine de personnes qui ont répondu favorablement à notre sondage sur la mise en place d'une mutuelle communale.

Pour poursuivre le travail engagé, il faut donc que l'on approuve la convention que vous avez toutes et tous reçue.

Si vous êtes d'accord, une réunion publique avec la mutuelle Just aura lieu le 12 mars prochain à 19h00. Toutes les personnes qui se sont inscrites vont recevoir un mail personnel pour être invitées à cette réunion. Cela peut être des seniors mais aussi des étudiants ou des familles. Il y aura donc cette réunion d'information et ensuite des rendez-vous individuels au cours desquels la mutuelle récupérera toutes les informations utiles. Les personnes contactées seront toujours libres d'adhérer ou pas ; il n'y a aucune obligation. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? *(Personne)*. Qui s'abstient ? *(Personne)*. Qui est pour la signature de la convention de partenariat entre la ville et la mutuelle Just ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci.

DELIBERATION N°004-2024 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVELÉ CAREMBAULT POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ AVEC SERVICES ASSOCIÉS :

La délibération suivante concerne le groupement de commandes électricité avec la Communauté de Communes. Vous savez que la Communauté de Communes fait des groupements de commandes, on avait d'ailleurs débattu longuement, et c'est très bien, au mois de décembre, sur l'un d'entre eux. Aujourd'hui, il s'agit d'une reconduction dont l'objectif est de faire en sorte que l'on puisse payer l'électricité moins cher par le biais du groupement. Y a-t-il des questions sur ce groupement de commandes ? ».

Stéphanie Blanchard, Sixième Adjointe au Maire, prend la parole :

« Il n'y a aucun changement par rapport à l'actuel groupement ? ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Il y a peu de changements sur ce groupement. D'autres questions ? Non ? Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour le groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour la fourniture et l'acheminement d'électricité avec l'adhésion et la signature de la convention constitutive ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci.

DÉLIBÉRATION N°005-2024 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ACHÈMINEMENT DE GAZ NATUREL AVEC SERVICES ASSOCIÉS A LA FOURNITURE

La délibération suivante est identique à la précédente mais concerne cette fois la fourniture et l'acheminement du gaz. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous passons au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour le groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec l'adhésion et la signature de la convention constitutive ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci.

DÉLIBÉRATION N°006-2024 : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT (CCPC) POUR L'ANNÉE 2024 ET PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE À CE DISPOSITIF

La délibération suivante concerne l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Nous sommes désormais habitués à Genech. La Commune est toujours dans le trio de tête des demandes de subventions. ; pourtant nous ne sommes pas les plus peuplés mais il semble que nous soyons les plus motivés. Donc comme l'année dernière, la Communauté de Communes aide à hauteur de 200 euros et nous nous proposons d'abonder cette subvention à hauteur de 100 euros ; que ce soit pour un vélo électrique ou pour un dispositif d'aide à l'électrification. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour le renouvellement du dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique par la CCPC pour l'année 2024 avec participation financière complémentaire de la Commune ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci.

DÉLIBÉRATION N°007-2024 : ACQUISITION AUPRÈS DE L'INSTITUT DE GENECH DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZE NUMÉROS 131 ET 132

Pour cette délibération, je vais donner la parole à David ».

David Merlin, Troisième Adjoint au Maire, prend la parole :

« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la délibération transmise, la Commune envisage la création d'une continuité de trottoir allant de la rue du Commandant Bayart à la rue du Noiriez ; avec la création de places de parking. Ce sont donc ces places de parking qui nous amènent aujourd'hui à cette délibération. Je vais vous montrer sur l'écran l'endroit que l'on souhaite acheter. Vous voyez à peu près où les parcelles se trouvent ? Oui. Donc, sur cette partie, la largeur jusqu'ici appartenant à la Mairie ne permet pas de créer un trottoir aux normes PMR plus une place de parking. La partie arrière que l'on voit juste à côté de la haie qui est plus ou moins enherbée appartient à l'Institut de Genech. Nous nous sommes donc rapprochés d'eux ; on leur a expliqué le projet qu'on allait mettre en place ; ils l'ont validé et accepté. Comme vous avez pu le lire dans la délibération, il cède à la Mairie 190m² à l'euro symbolique hors frais provenant du découpage de la parcelle leur appartenant ; c'est la parcelle ZE 87. Ce

découpage amènera à la création de deux nouvelles parcelles : les parcelles ZE 131 et ZE 132 qui appartiendront à la Mairie.

On peut vous montrer éventuellement, c'est un projet, l'esquisse de ce que qu'il va y avoir à cet endroit. C'est la partie avec le trottoir rouge. Nous allons pouvoir créer huit places de parking, Cela reste un projet ; il faudra l'inscrire au budget. Ces places de parking seront effectuées en pavés béton drainant et on y laissera de part et d'autre des espaces verts ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Un peu comme les parkings de la piscine ? ».

David Merlin, Troisième Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Comme le parking que nous avons réalisé à la Maison des Aînés. Est-ce que vous avez d'autres questions ? »

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Moi j'ai une question. La largeur c'est 2 mètres 90 en tout, c'est ça ? Je pose la question de la largeur parce que si on remonte un peu la rue, entre la maison 689 et la maison 775, c'est juste quand on remonte la rue sur la gauche, on a aussi 50 mètres de terrains qui ne sont pas clôturés. C'est là où il y a eu les trois nouvelles maisons qui viennent d'être construites. Ça serait peut-être intéressant que la Mairie fasse une demande ; ça n'engage personne. Parce que c'est marrant quand on est sur le trottoir on descend la rue on est à trois mètres de large pour le trottoir et on finit à un mètre de large. Je ne sais pas si ça serait intéressant sur ces cinquante mètres de faire une demande aux propriétaires, qui sont des particuliers comme l'Institut, en demandant si ça ne serait pas intéressant de faire des places de parking sur les trottoirs. Maintenant est-ce que c'est un mètre ou cinquante centimètres, je ne sais pas le définir. On pourrait tenter cette demande ».

David Merlin, Troisième Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Le but de ce projet est d'avoir une continuité de trottoir, donc un piétonnier sécurisé avec interdiction de stationner, de la boulangerie Van Wynsberghe jusqu'à la rue du Noiriez. La liaison y est plus simple, puisque nous avons d'un bout à l'autre, au minimum 1 mètre 40 ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et c'est très bien, mais si vous remontez la rue, entre le 689 et le 775 on a une bonne place, ils ont construit et il y a de la place devant. Juste en face il y a des habitations où les gens se garent sur le trottoir faute de place, et aujourd'hui beaucoup d'habitations transforment leur garage en lieu de stockage ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Ça n'est pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui. Je vais noter votre suggestion et nous pourrions discuter en Commission de la pertinence de votre proposition ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Tout ce que vous risquez c'est un refus après... Au moins la demande aura été faite ».

Madame la Maire reprend la parole :

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour l'acquisition auprès de l'Institut de Genech des parcelles cadastrées section ZE numéros 131 et 132 ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Tout le monde est d'accord, merci.

DÉLIBÉRATION N°008-2024 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Pour la délibération suivante, qui concerne les finances, je laisse la parole à Jean-Christophe ».

Jean-Christophe Carlier, Conseiller Municipal Délégué, prend la parole :

« Ce soir, nous avons deux délibérations qui concernent les finances communales. La première concerne l'engagement des dépenses d'investissement pour 2024 en attendant le vote du budget primitif qui doit avoir lieu avant le 15 avril prochain. Cette délibération doit nous permettre de payer les dépenses d'investissement fléchées d'ici le vote du budget. Elle ne concerne ni les dépenses de fonctionnement pour lesquelles on paye jusqu'au quart des dépenses inscrites au budget N-1, ni les recettes que l'on reçoit et pour lesquelles nous n'avons pas besoin d'autorisation. Cette délibération permet donc d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits votés l'année dernière. C'est la Loi qui nous autorise ce fonctionnement de 25% pour débiter l'année. Vous avez le détail dans la délibération par article ».

Stéphanie Blanchard, Sixième Adjointe au Maire, reprend la parole :

« 25% de quoi ? Le montant c'est quoi ? 223 ? ».

Jean-Christophe Carlier, Conseiller Municipal Délégué, reprend la parole :

« Oui c'est ça 223 000 euros. Il s'agit d'une autorisation pour payer les factures d'investissement. Ces montants seront repris dans le budget qui sera présenté prochainement au Conseil. Avez-vous d'autres questions ? ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Merci Jean-Christophe. Pas de questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour me donner pouvoir pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Tout le monde est d'accord, merci. Jean-Christophe, je te donne à nouveau la parole pour la dernière délibération ».

DÉLIBÉRATION N°009-2024 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ORGANISATION FINANCES, BUDGET ET FISCALITÉ – FÊTES ET CÉRÉMONIES 2024 –

Jean-Christophe Carlier, Conseiller Municipal Délégué, reprend la parole :

« Donc la dernière délibération concerne la prise en charge des frais d'organisation des fêtes et cérémonies. C'est une délibération que l'on avait déjà votée l'année dernière dans le cadre de la nomenclature M14. Mais la nomenclature a changé ; nous sommes passés en M57. Il y a donc un nouvel article pour imputer tout ce qui concerne les fêtes et les cérémonies ; il s'agit du 623 : Publicité, publications et relations publiques. Il faudra voter cette délibération tous les ans ».

Stéphanie Blanchard, Sixième Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Ça m'arrange. Ça facilitera la répartition des dépenses pour les manifestations ».

Jean-Christophe Carlier, Conseiller Municipal Délégué, reprend la parole :

« Oui, en effet, ça identifie bien les dépenses. Vous avez des questions ? Non ? »

Madame la Maire reprend la parole :

« Merci Jean-Christophe. Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour la prise en charge des frais d'organisation des fêtes et cérémonies 2024 ? **(19 mains levées et 2 pouvoirs « pour »)**. Merci. Y a-t-il des questions générales ? ».

Jacques Degraeve, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Oui, cet après-midi j'étais à la réunion du CVS du centre d'autisme. Vous savez qu'il y a une nouvelle directrice ; le sous-directeur Monsieur Bourdon s'en va aussi. Il y a la psychologue qui est déjà partie et encore une autre personne qui doit encore partir ».

Madame la Maire reprend la parole :

« C'est donc un renouvellement d'équipe. Merci Jacques d'avoir assisté à cette réunion. Et pour compléter, j'assisterai le 23 février à l'Assemblée générale de leur association sportive. Monsieur Malfait ? ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Merci de me donner la parole. Vous parliez tout à l'heure des cambriolages, est-ce qu'il serait possible d'avoir accès aux statistiques de la Gendarmerie ? En tant qu' élu ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Oui, vous passerez en Mairie et on vous les donnera ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« D'accord, merci. Du coup, deuxième question. Dans le Procès-verbal précédent, qui vient d'être voté, et pour lequel je suis d'accord, on parlait des affaires culturelles et des partenariats de la médiathèque et du personnel qui était soit payé par la Mairie soit bénévole. Ces personnes peuvent avoir accès à des formations et la Mairie est partante pour les accompagner dans ces formations. La question est simple, vous seriez toujours partante pour les formations que je demande depuis plus de quatre ans ? ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Vous seriez partant pour venir dans mon bureau en parler ? Parce que ça fait à peu près douze fois que je vous demande de venir ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Pourquoi je viendrai ? Tous les détails sont là ! ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Oui mais en avez demandé plusieurs formations... Non vous ne me coupez pas ! Je vous ai demandé de venir me voir pour hiérarchiser vos formations. Oui, vous pouvez faire des formations, oui je peux vous recevoir pour hiérarchiser vos formations parce que vous ne pouvez pas faire les quatre demandées toutes en même temps. Il faut aussi qu'elles soient en adéquation avec votre position d' élu. Venez m'en parler et on se mettra d'accord, il n'y a pas de problème ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je vous remercie de m'avoir répondu. Je vous enverrai toutes ses informations par mail ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Non, pas par mail ; je souhaite vous rencontrer pour en discuter ! ».

Hugues Malfait, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est votre droit de demander, tout comme c'est mon droit de demander. Je vous remercie Madame la Maire ».

Madame la Maire reprend la parole :

« Il est 19h25, la séance est levée. Le prochain Conseil Municipal sera consacré au budget. Il aura lieu le 2 avril. Bonne soirée à toutes et tous ! ».

Le Conseil Municipal,

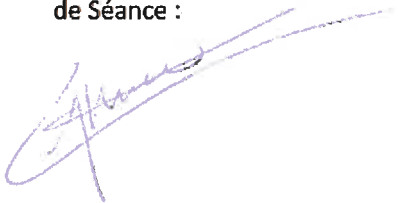
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu la présentation du Procès-verbal ci-dessus,

Après en avoir délibéré à main levée par : **20** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 comme ci-dessus.

Signature du Secrétaire
de Séance :



Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les ~~an~~ mois et jour susdits. Pour copie
conforme,



La Maire
Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

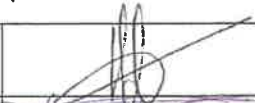
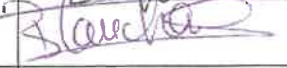
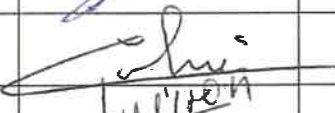
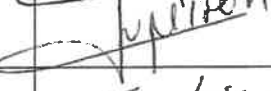
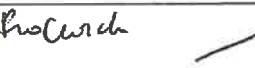
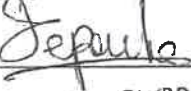
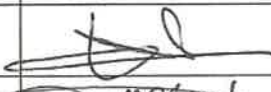
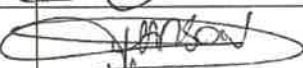
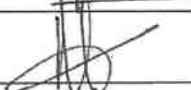
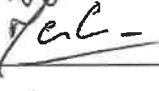
Publié le

SLOW

APPROBATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

ID : 059-215902586-20240326-DEL11_CM260324-DE

Signé à GENECH, le 26 mars 2024

NOM	Prénom	Signature	Pouvoirs
Par ordre alphabétique			
BERQUE	Sophie		Donné à Milva Masse
BLANCHARD	Stéphanie		
CAPELLE	Hervé		
CARLIER	Jean-Christophe		Donné à Virginie Renard
DEGRAEVE	Jacques		
DORCHIES	Pierre		
DUPISSON	laurence		
GERNEZ	Stéphanie		Donné à Pierre Dorchies
GRULOIS	Pascal		Donné à Patricia Moissette
GUYON	Hervé		Donné à Anne Wauquier
LABARRE	Guillaume		
LEPOUTRE	Isabelle		
LOYEZ	Fleury		
MALFAIT	Hugues		
MARSON	Gautier		
MASSE	Milva		
MERLIN	David		
MOISSETTE	Patricia		
PASCAL	Emmanuelle		
RENARD	Virginie		
SERRA	Francisco		Donné à Hélène Soulard
SOULARD	Hélène		
WAUQUIER	Anne		
Membres du Conseil : 23		22	6

